

## **QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX EMPLOYÉS AYANT DES RÉCLAMATIONS RELATIVES AU LICENCIEMENT / CESSATION D'EMPLOI**

### **1. De quelle manière ce règlement me touche-t-il?**

L'entente de représentation met en place un fonds de cessation d'emploi duquel vous pourriez recevoir une somme forfaitaire au titre d'avance sur votre réclamation (voir question 2 et 4 pour les détails). Si vous êtes un membre du régime à prestations déterminées il pourrait y avoir d'autres effets découlant des dispositions du transfert de régime dans les mains d'un administrateur au 1er octobre 2010.

LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ÉGARD DE TOUTE COTISATION DÉTERMINÉE OU DE TOUTE RETRAITE À PRESTATION DÉTERMINÉE DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES À MERCER AU 1-866-667-8358.

### **2. Vais-je recevoir une part du fond de cessation d'emploi?**

Vous pourriez prétendre à une indemnité de licenciement si vous entrez dans les critères d'admissibilité. Si vous êtes un ancien employé qui, entre autres choses, a été licencié au plus tard le 30 juin 2010, vous pourriez prétendre à recevoir une somme forfaitaire initial d'un maximum de 3000 \$.

En accord avec le paragraphe B.3 de l'entente de règlement, vous n'êtes pas admissible à une indemnité de licenciement si :

1. Vous avez obtenu un emploi auprès d'un des acquéreurs des biens de Nortel;
2. Vous avez reçu ou êtes en droit de recevoir l'un des paiements suivants:
  - a) Des paiements bruts cumulés du régime d'encouragement annuel à partir du et après le 1<sup>er</sup> octobre 2009, d'un montant de 3000 \$ ou plus;
  - b) Un paiement du régime d'encouragement des employés clés ou du programme de récompense des dirigeants clés en 2009 ;
  - c) Un paiement en 2010 de tout régime équivalent approuvé par la Cour

Nous poursuivons activement les possibilités de transférer tous les montants admissibles directement vers les REER pour un meilleur régime fiscal. Ces montants sont autrement imposables

Veillez noter que si vous êtes licenciés après le 30 juin 2010 le paiement se fera s'il reste de l'argent dans le fonds.

### **3. Si je suis éligible, combien recevrai-je ? Le montant varie-t-il en fonction des circonstances individuelles ?**

Le montant que vous recevrez sera un montant fixe qui ne tiendra pas compte des circonstances individuelles mais qui sera basé sur le nombre d'anciens employés éligibles. Ce montant dépend donc du nombre de personne éligibles. Le nombre de ces personnes ne pourra pas être connu avant le 30 juin 2010. Le maximum autorisé pour chaque individu sera calculé une fois que le nombre total des personnes éligibles sera connu.

#### **4. Quand recevrai-je mon indemnité de licenciement provenant des 4.2 million \$ du fond de cessation d'emploi?**

Les paiements ne seront pas effectués avant que le nombre de personnes éligibles ait été déterminé, ce qui n'arrivera qu'après le 30 juin 2010. Seuls les employés éligibles pourront prétendre à une indemnité de licenciement. En accord avec le paragraphe B.3 de l'entente de règlement, vous ne pourrez prétendre à une telle indemnité si :

1. Vous avez obtenu un emploi auprès d'un des acquéreurs des biens de Nortel;
2. Vous avez reçu ou êtes en droit de recevoir l'un des paiements suivants:
  - a) Des paiements bruts cumulés du régime d'encouragement annuel à partir du et après le 1<sup>er</sup> octobre 2009, d'un montant de 3000 \$ ou plus;
  - b) Un paiement du régime d'encouragement des employés clés ou du programme de récompense des dirigeants clés en 2009 ;
  - c) Un paiement en 2010 de tout régime équivalent approuvé par la Cour

Il est fort probable que le paiement soit effectué sur le compte sur lequel vos chèques de paye étaient versés lorsque vous étiez encore en fonction chez Nortel. Si vos coordonnées ont changé, veuillez contacter Nortel au numéro suivant :

ESN: 355-9351, Extérieur: (919) 905-9351

Ligne gratuite: 1-800-676-4636

Télécopieur ESN: 355-9301/9302, Extérieur: (919) 905-9301/9302

Heures d'ouverture: Lundi - vendredi de 9h00 à 17h00 (Est)

Ou vous pouvez envoyer votre changement à Nortel :

Adresse extérieure:

Dept 7094

Mail Stop 570/02/0C2

Boîte postale 13010

4001 E. Chapel Hill-Nelson Hwy

Research Triangle Park, NC 27709-3010

#### **5. Si je reçois de l'argent des 4,2 million \$ du fonds de cessation d'emploi, comment cela affectera-t-il ma réclamation?**

Si vous recevez de l'argent provenant des 4.2 million \$ du fonds de cessation d'emploi, votre réclamation d'indemnité de licenciement sera réduite du montant que vous avez reçu. Par exemple, si Nortel vous doit 25,000 \$ en indemnité de licenciement et que vous recevez 3,000 \$ du fonds de cessation d'emploi, votre réclamation à l'encontre de Nortel dans le processus de réclamations sera de 22,000 \$, les 3,000\$ représentant un paiement prioritaire d'une partie de votre réclamation.

**6. Est-il toujours possible de participer au programme pour les employés en difficulté?**

Oui – Cependant, toute indemnité de licenciement sera considérée comme un revenu familial une fois reçu et cela pourrait affecter votre éligibilité au programme des employés en difficulté.